

PLAN DE COURS (corrigé le 8 janvier 2018)

POL 4253-10 La politique et le pouvoir économique au Québec (Hiver 2018)

Horaire : Lundis de 9h30 à Midi 30 du 8 janvier au 16 avril 2018, sauf le 26 février (semaine de lecture) et le 2 avril (congé férié). Examen final à remettre le 17 avril.

Enseignant : Michel SARRA-BOURNET

Local : N-M310 (Pavillon Gérin-Lajoie)

Courriel : sarra-bournet.michel@uqam.ca

Site du cours : www.moodle.uqam.ca

Bureau : A-6010, Pavillon Hubert-Aquin

Disponibilité : Après le cours ou sur rendez-vous.

1. DESCRIPTION DU COURS

« L'organisation et l'évolution du pouvoir économique. Le cheminement des forces économiques québécoises au sein de la fédération canadienne. La nature et l'incidence des politiques économiques et industrielles sur le secteur privé. Les sociétés d'État et l'évolution de leur mission. La dynamique du «modèle» québécois au sein de la fédération canadienne et dans le monde. L'impact de la mondialisation sur différentes dimensions sociales et économiques (emploi, exclusion, etc.). » (Annuaire de l'UQAM).

2. OBJECTIFS DU COURS

À la fin du cours, tout(e)s les étudiant(e)s devraient être en mesure d'identifier les principaux acteurs et de comprendre les principales forces politiques à l'œuvre dans le domaine économique dans le Québec contemporain.

3. FORMULE PÉDAGOGIQUE

Elle sera composée, en proportion variable dans chaque cours, de lectures obligatoires, d'une présentation du professeur assistée de supports visuels, de discussions avec la classe sur les lectures et d'extraits de documentaires.

4. ENTENTE D'ÉVALUATION PROPOSÉE

Nature de l'activité évaluée	Pondération	Date
Examen d'intra	30	19 février
Travail de session (compte rendu de lecture)	40	12 mars
Examen final	30	16 avril

5. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION PROPOSÉES

A. Examen d'intra

Objectifs : Évaluer la capacité de l'étudiant(e) à mettre en relation des faits et des personnages marquant dans le temps.

Démarche : Examen à livre fermé (sans notes), en classe, le 19 février. Questions à réponse courte et questions à choix multiples (QCM) sur la matière du cours d'introduction et des thèmes 1 à 6. Seul un dictionnaire sera permis.

Évaluation : 30 % de la note totale.

B. Travail de session

Objectifs : Évaluer la compréhension, la capacité de synthèse et l'esprit critique de l'étudiant(e) à la lecture d'un livre.

Démarche : Compte rendu de 10 pages (2 500 à 3 000 mots) d'un livre dans la section « Ouvrages spécialisés » des pages 7 à 9 de la bibliographie (à l'exception de certains titres) ou d'un autre approuvé par l'enseignant au plus tard le 29 janvier. Travaux à remettre en classe au plus tard le 12 mars (ou au A3450 avant 16h30) en plus d'une copie électronique déposée dans Moodle.

Évaluation : 40 % de la note totale. (2 points soustraits par jour de retard)

Des instructions détaillées seront déposées dans Moodle.

C. Examen final

Objectifs : Évaluer la capacité de l'étudiant(e) d'intégrer les connaissances acquises durant la deuxième partie cours (thèmes 7 à 12) sur le phénomène des relations entre le politique et l'économique au Québec.

Démarche : Un guide contenant les sujets d'étude vous sera dévoilé le 9 avril. Dans l'examen final, en classe le 16 avril, quatre questions à développement vous seront proposées. Vous aurez à répondre à deux questions au choix.

Évaluation : 30 % de la note totale.

6. OUVRAGE OBLIGATOIRE

Vous devez vous procurer l'ouvrages suivant, disponibles à la COOP-UQAM :

Recueil de textes, *POL4253-10 Politique et pouvoir économique au Québec* (Hiver 2018) par Michel Sarra-Bournet.

7. CALENDRIER

Note : Il est possible qu'un certain décalage s'installe entre les thèmes et les dates.

Veuillez suivre quand même le programme de lectures hebdomadaires.

Cours	Date	Activité	Lectures
1	8 janvier	Présentation du plan de cours Thème 1 : <i>L'évolution de l'économie</i>	Alain-G. Gagnon et Mary-Beth Montcalm
2	15 janvier	Thème 2 : <i>L'évolution des entreprises</i>	Roger Charbonneau
3	22 janvier	Thème 3 : <i>L'évolution de la pensée économique</i>	Michel Sarra-Bournet
4	29 janvier	Faire approuver votre choix de livre Thème 4 : <i>La Révolution tranquille</i>	Pierre Fortin
5	5 février	Thème 5 : <i>Le rôle de l'État</i>	K. McRoberts et D. Postgate
6	12 février	Thème 6 : <i>Les sociétés d'État</i>	Louis Simard <i>et al.</i>
7	19 février	Examen d'intra	
8	26 février	<i>Semaine de lecture (pas de cours)</i>	
9	5 mars	Thème 7 : <i>Le modèle québécois : Québec Inc. et la concertation</i>	Yves Bélanger
10	12 mars	Remise des comptes rendus en classe (ou au A-3405 avant 16h30) et aussi en version électronique dans Moodle Thème 8 : <i>Politique et syndicats</i>	Jacques Boucher
11	19 mars	Thème 9 : <i>Politique et patronat</i>	François Moreau
12	26 mars	Évaluation des enseignements Thème 10 : <i>Fédéralisme, libre-échange et mondialisation</i>	Bernard Landry
13	2 avril	Congé férié	
14	9 avril	Guide d'étude pour l'examen Thème 11 : <i>La critique du modèle québécois</i> Thème 12 : <i>La défense du modèle québécois</i>	Manifestes pour un Québec lucide/solidaire Jean-François Lisée
15	16 avril	Examen final	

8. REMISE DES TRAVAUX

Les travaux qui ne sont pas remis en classe pourront être déposés au département de science politique (local A-3405, pavillon Hubert-Aquin) au plus tard le jour même de la date prévue avant 16h30*. Tout retard sera pénalisé de 2 points par jour de calendrier. Attention : un travail déposé après cette heure est réputé avoir été déposé le lendemain (ou le lundi suivant s'il a été déposé après 16h30 le vendredi).

* Si des circonstances indépendantes de votre volonté vous empêchent de remettre un travail ou de vous présenter à un examen, vous devrez en prouver la justification.

Évaluation des enseignements

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 26 mars et le 8 avril 2017 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

Nouveauté à compter de l'hiver 2016

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans la 12^e ou 13^e semaine du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

Michel Sarra-Bournet, le 6 janvier 2018